Nations Unies A/70/318 (Part II)

Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Points 142 et 148 de l'ordre du jour

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3), 64/263 (par. 1) et 69/253 (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau des services de contrôle interne au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015.

En 2015, le Bureau a établi 162 rapports sur les opérations de maintien de la paix. Ces rapports comportaient 524 recommandations, dont 63 considérées comme critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités réalisées par le Bureau entre le 1er juillet 2014 et le 30 juin 2015 dans des domaines autres que le contrôle des activités de maintien de la paix, voir A/70/318 (Part I) et Corr.1 et A/70/318 (Part I)/Add.1.

16-02756 (F) 040316 040316

Merci de recycler

I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1er janvier au 31 décembre 2015, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 162 rapports concernant les opérations de maintien de la paix.

2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, avec le soutien du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 est publié sous la cote A/70/318 (Part I) et Corr.1 et A/70/318 (Part I)/Add.1. La liste des rapports d'audit et d'évaluation publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du Bureau, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 69/253.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. L'audit des activités de maintien de la paix par la Division de l'audit interne se déroule à New York ainsi que par l'intermédiaire d'auditeurs résidents en poste dans neuf missions, à savoir l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ainsi qu'au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUSS), au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït.

4. À New York, le Directeur de l'audit interne gère et supervise les travaux des auditeurs résidents et la Section de l'audit des activités de maintien de la paix contrôle les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, ainsi que celles des petites missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, auxquelles il n'a pas été affecté un auditeur résident. Pendant la période considérée, la Division a établi 94 rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Suivi des recommandations d'audit

5. Le BSCI suit attentivement et régulièrement la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées. En 2015, la Division de l'audit interne a formulé 460 recommandations concernant les opérations de maintien de la paix, dont 61 recommandations critiques et 399 recommandations importantes. On trouvera au tableau 1 la ventilation pour 2015 de ces recommandations, par département/mission et par degré d'importance.

Tableau 1
Rapports et recommandations publiés en 2015 dans le cadre des audits relatifs aux opérations de maintien de la paix

Entité examinée	*Nombre de rapports*	*Recommandations*		
		Critiques	*Importants*	**Total**
Département de l'appui aux missions	10	5	43	**48**
Département de la gestion	1	5	11	**16**
Département des affaires politiques	1		2	**2**
Département des opérations de maintien de la paix	2		15	**15**
MINUSCA	2	7	9	**16**
MINUSMA	5	6	27	**33**
MINUSTAH	7	5	31	**36**
MONUSCO	11	5	39	**44**
MANUA	1		1	**1**
MANUI	2		14	**14**
MINUAD	12	7	30	**37**
FNUOD	2		9	**9**
FINUL	6		29	**29**
FISNUA	4	5	8	**13**
MINUL	2		12	**12**
MINUSS	9	6	46	**52**
UNMOGIP	1		6	**6**
ONUCI	7	4	29	**33**
UNSCO	1		3	**3**
UNSOS	7	6	33	**39**
ONUST	1		2	**2**
Total	**94**	**61**	**399**	**460**

Acronymes : MANUA, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MANUI, Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq; FNUOD, Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement; FISNUA, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei; UNMOGIP, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan; UNSCO, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; ONUST, Organismes des Nations Unies chargées de la supervision de la trêve.

Classement des recommandations par composante du contrôle interne

6. Au cours de la période considérée, les recommandations formulées dans le cadre des audits ont été classées en cinq catégories correspondant aux cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle; évaluation des risques; activités de contrôle; information et communication; et activités de suivi. La figure I montre la répartition des recommandations par degré d'importance – critique ou importante – pour chacune des composantes du contrôle pour 2015 et la compare à celle de 2014. Elle indique que 257 des recommandations formulées en 2015, soit 56 % du total, portaient sur les activités de contrôle, c'est-à-dire les mesures établies par des politiques et procédures qui permettent de veiller à l'application des directives de la direction visant à atténuer les risques.

Figure I
Classement des recommandations formulées dans le cadre des audits par composante du contrôle interne

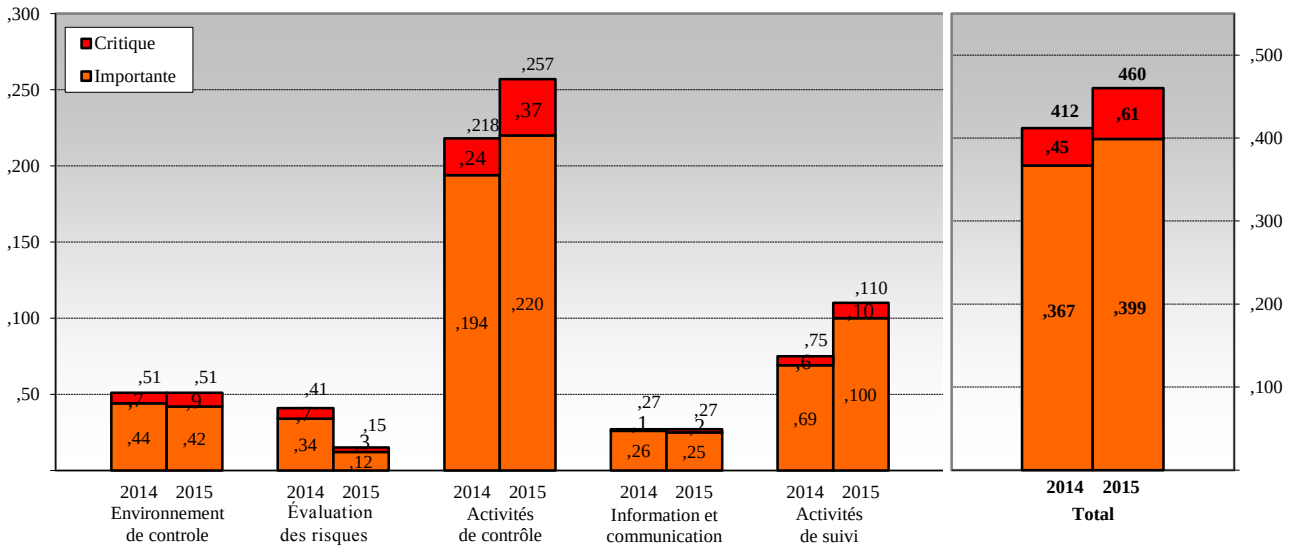

B. Division des investigations

7. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans deux bureaux (à Nairobi et à Vienne), au Centre de services régional d'Entebbe et par l'intermédiaire d'enquêteurs résidents dans cinq missions de maintien de la paix, à savoir la MINUSTAH, la MONUSCO, la MINUL, la MINUSS et l'ONUCI. Les enquêtes concernant d'autres missions sont menées par des enquêteurs basés au Siège ou ailleurs.

8. Les matières objets des enquêtes du Bureau sont classées en sept catégories : achats; gestion; stocks/matériel; personnel; finances; conduite prohibée; et exploitation et atteintes sexuelles. Si les faits sur lesquels le BSCI enquête directement concernent le plus souvent les achats, les finances et l'exploitation et les atteintes sexuelles, les missions de maintien de la paix peuvent néanmoins

connaître des situations relevant de toutes les catégories précitées. Les infractions mineures ayant trait à la gestion, aux stocks ou au matériel et celles dans lesquelles est impliqué du personnel ne relevant pas de la compétence du BSCI sont renvoyées au bureau ou département compétent pour suite à donner et seuls les faits susceptibles d'avoir de graves incidences sur le fonctionnement ou les finances de l'Organisation donnent lieu à une enquête du Bureau. Les questions concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, la fraude, la corruption et les irrégularités dans les achats restent prioritaires, compte tenu des risques financiers qu'elles entraînent et de leurs incidences potentielles sur l'intégrité des systèmes organisationnels.

9. À l'issue de l'enquête, la Division peut établir trois types de rapports : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI; un rapport concernant les contingents dans lequel, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, la Division présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents des éléments de preuve indiquant que des militaires du pays concerné ont commis une infraction; ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas corroborées par les investigations du Bureau.

Résultats et produits

10. En 2015, la Division des investigations a établi 64 rapports, dont 22 rapports de clôture, 19 rapports concernant les contingents et 23 rapports d'enquête. Au 31 décembre 2015, la Division enquêtait sur 80 affaires (voir tableau 2).

Tableau 2
Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix

	Enquêtes			
Année	*Déjà en cours en début d'année*	*Ouvertes en cours d'année*	*Clôturées en cours d'année*	*Toujours en cours en fin d'année*
2014	105	83	119	69
2015	69	81	70	80

11. La majorité des rapports d'enquêtes concernaient des questions relatives au personnel, à savoir, entre autres, la falsification de documents, le détournement de ressources informatiques, les irrégularités récurrentes, les conflits d'intérêt et l'abus de pouvoir. L'exploitation et les atteintes sexuelles demeurent un sujet important de préoccupation et ont donné lieu à l'établissement de 15 rapports d'enquête, soit 23 % environ du nombre total de rapports publiés en 2015. Quatre de ces rapports ont conclu à l'existence de preuves suffisantes pour corroborer le comportement délictueux, dont 3 portant sur des allégations de faits concernant des mineurs ou des agressions sexuelles, 11 concernant des agents en tenue et 3 des civils. La figure II indique la répartition des rapports d'enquête publiés en 2014 et 2015, par catégorie.

Figure II
Rapports d'enquête concernant les opérations de maintien de la paix publiés en 2014 et 2015, par catégorie

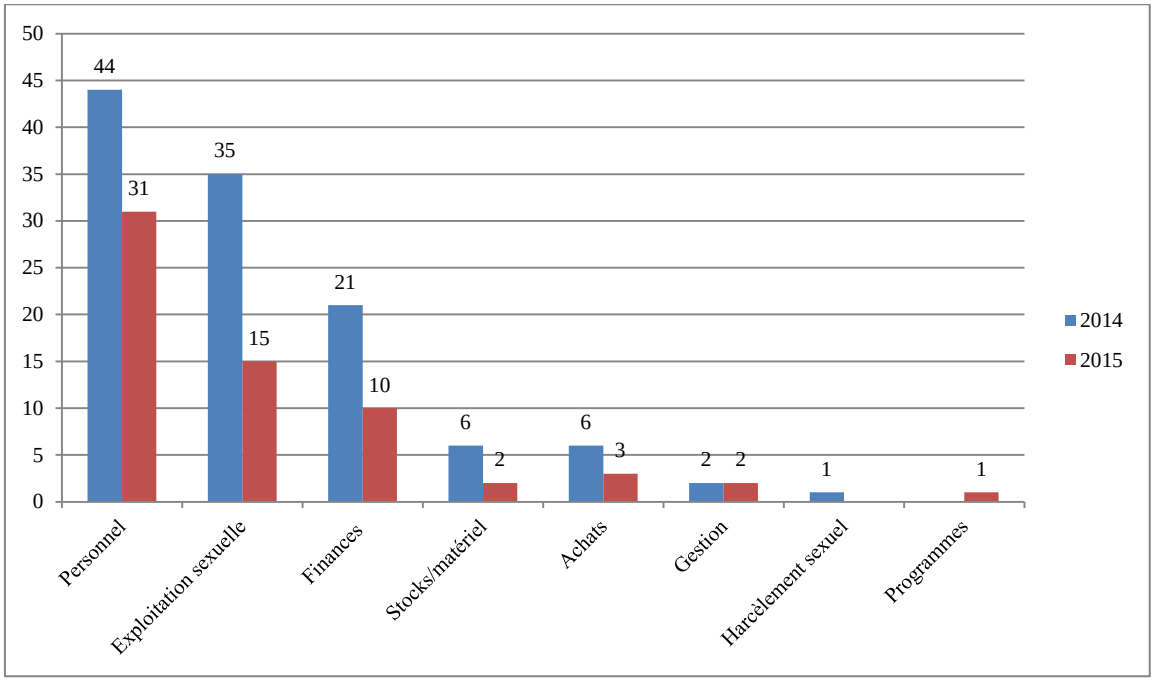

12. Sur les 81 affaires qui ont donné lieu à une décision d'ouvrir une enquête en 2015, les plus nombreuses étaient celles portant sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui représentaient 27 cas, soit un tiers de l'ensemble des enquêtes qui ont été ouvertes cette année-là. Il s'agit là d'une augmentation notable par rapport aux 16 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête en 2014 (19 % des enquêtes ouvertes), en grande partie découlant d'incidents concernant la MINUSCA; 11 enquêtes ont été ouvertes en 2015 alors qu'il n'y en avait eu aucune l'année précédente. Ces affaires concernant la MINUSCA représentaient 14 % du nombre total de nouvelles enquêtes et 37 % du nombre total d'enquête sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

13. Au 31 décembre 2015, 19 enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes depuis 12 mois au moins, contre 20 au 31 décembre 2014. La figure III montre depuis combien de mois les enquêtes en cours au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 étaient ouvertes.

Figure III
Nombre de mois depuis lesquels des enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015

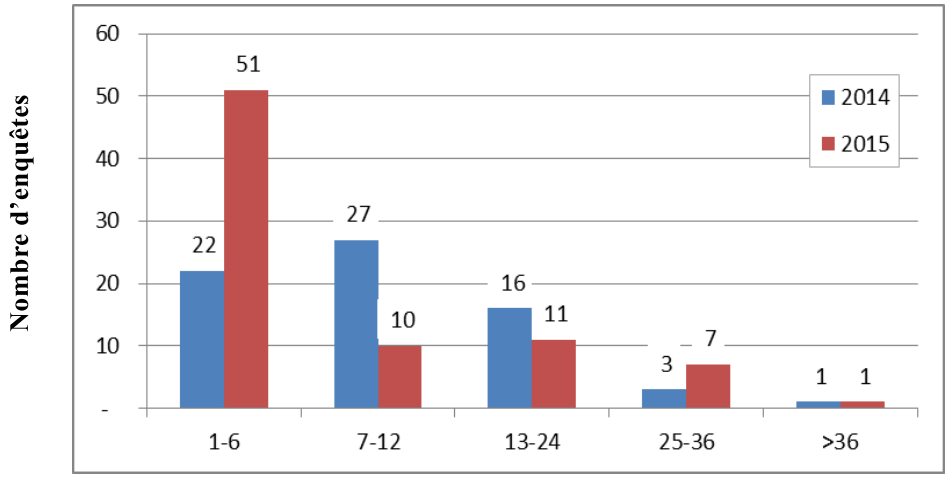

C. Division de l'inspection et de l'évaluation

14. En 2015, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié quatre rapports, dont trois rapports d'évaluation et un rapport d'examen. La Division a continué à mettre en œuvre un plan de travail fondé sur la planification globale du travail axée sur les risques lancée au cours de l'année précédente. Le plan de travail a été conçu compte tenu de l'analyse des risques et d'un processus de consultation ultérieur avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Ce plan de travail, qui a été présenté au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et communiqué au Comité du programme et de la coordination, définit trois thèmes pour l'évaluation des opérations de maintien de la paix.

D. Effectifs

15. Le BSCI a continué à s'efforcer de réduire son taux de vacance de postes global. Au 31 décembre 2015, le taux de vacance des postes liés au contrôle des opérations de maintien de la paix était de 20 % (voir tableau 3). Le Bureau a continué d'améliorer sa stratégie de recrutement et recouru davantage aux fichiers de candidats présélectionnés. Au 31 décembre 2015, 16 candidats, sélectionnés pour occuper des postes vacants, s'apprêtaient à rejoindre leurs postes.

Tableau 3
Taux de vacance de postes au Bureau des services de contrôle interne en 2014 et 2015

	Au 31 décembre 2014		*Au 31 décembre 2015*		*En cours de recrutement au 31 décembre 2015*
	Nombre de postes vacants	*Pourcentage*	*Nombre de postes vacants*	*Pourcentage*	*Nombre de personnes*
Division des investigations	20	34	13	23	3
Division de l'audit interne	17	17	18	19	12
Division de l'inspection et de l'évaluation	–	–	2	50	1
Service administratif	–	–	–	–	–
Total	**37**	**23**	**33**	**20**	**16**

E. Entraves à l'activité du Bureau des services de contrôle interne

16. En 2015, rien n'est venu limiter de manière indue l'activité du BSCI, ni restreindre son indépendance.

III. Résultats du contrôle

17. Les rapports d'audit interne sont disponibles pour examen sur le site Web du BSCI (https ://oios.un.org). Les descriptions ci-après de certains résultats critiques de l'entreprise de vérification ont abouti à la formulation de recommandations et de plans d'action de gestion spécifiques qui sont mis en avant dans les rapports eux-mêmes. Le taux de mise en œuvre des recommandations critiques est actualisé tous les trimestres et indiqué sur le site Web du BSCI.

A. Audits thématiques

Déontologie et discipline

18. Le BSCI a procédé à l'audit des fonctions relatives à la déontologie et la discipline dans les missions suivantes : MINUSTAH, MONUSCO, MINUAD, FINUL, MINUL, MINUSS et ONUCI.

19. Les missions surveillent régulièrement les allégations de conduite répréhensible et ont présenté au Département de l'appui aux missions des rapports sur les activités relatives à la déontologie et la discipline et mis en place suffisamment d'activités axées sur le bien-être et les loisirs pour aider à améliorer le moral et la discipline. Cinq missions ont également adopté des mesures de contrôle visant à faire en sorte que leurs équipes chargées de la déontologie et de la discipline puissent évaluer rapidement les cas de pratiques répréhensibles et les transmettre aux organes d'investigation. Deux missions ne disposaient pas de

répertoire à jour des services et aides mis à la disposition des victimes et les cinq autres missions n'orientaient pas toujours les victimes vers les services en question ou ne tenaient pas un registre de leurs interventions auprès des victimes. Il fallait également que cinq missions : a) mettent en place des mécanismes efficaces de suivi des cas transmis aux organes d'investigation; b) surveillent le respect par le personnel des programmes de formation obligatoire à la déontologie et la discipline; et c) se dotent d'une stratégie d'information propre à guider les activités de sensibilisation relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il fallait également que quatre missions procèdent régulièrement à l'identification, l'évaluation et la surveillance des risques de conduite répréhensible et prennent les mesures préventives qui s'imposent.

Gestion des déchets

20. Le BSCI a procédé à des audits de la gestion des déchets dans les missions suivantes : MINUSTAH, MONUSCO, MINUAD, FINUL et ONUCI.

21. Les missions ont généralement pris des mesures appropriées de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de gestion des déchets et elles ont installé plus de 190 usines de traitement et construit plusieurs installations septiques, puis d'infiltration et filtres à graisse pour la gestion de l'eau potable. Il aurait fallu toutefois que certaines missions : a) traitent et éliminent convenablement les eaux usées; b) inspectent et entretiennent régulièrement les installations de traitement et autres infrastructures de gestion des eaux usées; c) inspectent régulièrement les décharges et contrôlent les méthodes et pratiques des sous-traitants en matière d'élimination des déchets; et d) séparent et éliminent comme il se doit les déchets solides et incinèrent les déchets médicaux.

Directives relatives à l'installation et la mise en service d'Umoja

22. Le BSCI a procédé à des audits portant sur les directives relatives à l'installation et la mise en service d'Umoja dans les missions suivantes : MINUSMA, MINUSTAH, MONUSCO, MINUSS et ONUCI et au Centre régional de services d'Entebbe.

23. Dans toutes les missions autres que la MINUSS, la configuration de l'accès des utilisateurs a été mal faite, d'où les problèmes suivants : a) des rôles ont été attribués à des membres du personnel sans délégation de pouvoir; b) des membres du personnel se sont vu attribuer des rôles contradictoires ou un accès au système auquel ils n'avaient pas droit; et c) des membres du personnel se sont vu attribuer des rôles qui n'étaient pas les leurs. Dans les six missions, les activités requises en ce qui concerne la gestion du changement et les incidences de celui-ci n'ont pas été organisées et des déficiences sont apparues dans la conception et l'agencement des processus. Au Centre régional de services, à la MINUSMA et à la MONUSCO, on a constaté soit des doublons dans les dossiers des entreprises partenaires, soit une actualisation insuffisante des données bancaires de ces partenaires, d'où des retards dans le paiement des sommes dues aux fournisseurs. À la MINUSMA et à ONUCI, le suivi et la transmission de l'information n'étaient pas suffisamment assurés pour que les problèmes soient réglés et que les activités relatives à Umoja soient menées à bien en temps voulu.

B. Activités d'audit interne et d'investigation par département ou mission

Département de l'appui aux missions

Activités d'audit interne

24. Le BSCI a adressé 48 recommandations d'audit, ainsi que les 10 rapports d'audit énumérés ci-après, au Département de l'appui aux missions :

- *Délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines (2015/037)*
- *Service du soutien spécialisé au personnel des missions (2015/128)*
- *Mise en service de l'interface entre Umoja et Galileo (2015/171)*
- *Services relatifs aux voyages liés aux avantages du personnel (2015/099)*
- *Travaux de construction (2015/175)*
- *Suite logicielle d'appui aux missions dans certains bureaux hors Siège (2015/076)*
- *Gestion des délégations de pouvoirs en matière d'achats (2015/190)*
- *Migration des applications Lotus Notes, y compris le courrier électronique (2015/105)*
- *Bureau commun d'appui de Koweït (2015/086)*
- *Processus de prédéploiement du personnel en tenue (2015/069)*

Résultats essentiels des audits

25. *Services relatifs aux voyages liés aux avantages du personnel (2015/099)*. Des fonctionnaires de classe FS-4 du Centre de services régional autorisaient des voyages au titre du congé dans les foyers, des visites familiales et de l'indemnité pour frais d'études ainsi que les sommes forfaitaires correspondantes. Or, le Chef du Centre ne leur avait pas accordé une délégation en bonne et due forme des pouvoirs qui lui avaient été conférés pour exercer ces fonctions. Il en résultait le risque que le bénéfice de ces voyages soit indûment autorisé par les fonctionnaires en question.

26. Le Centre de services régional n'avait établi aucune procédure de contrôle de la conformité à la politique de l'Organisation en matière d'avantages du personnel. De ce fait, les membres du personnel ne restaient pas toujours un minimum de sept jours dans leur lieu de congé dans les foyers ou de visite familiale et ne présentaient pas toujours les demandes de remboursement assorties des preuves que le voyage a été effectivement accompli. Le Centre n'avait pas fixé le montant des avances sur frais de voyage à recouvrer auprès des membres du personnel.

27. *Travaux de construction (2015/175)*. La MONUSCO n'avait pas mis en place une structure de gouvernance propre à assurer le suivi des travaux de construction. L'équipe de direction des travaux, qui était responsable de la gestion au quotidien des activités de construction, ne disposait pas d'un mandat clair concernant ces activités, d'où des retards dans l'exécution du projet pouvant aller jusqu'à deux ans et un dépassement de coûts de 2,5 millions de dollars en ce qui concerne le centre informatique.

28. La MONUSCO n'avait pas obtenu des autorités ougandaises les permis nécessaires concernant la construction en cours de six bâtiments, le projet de construction d'un autre bâtiment et la centrale électrique dont la construction est achevée. Il en résultait un risque que les activités de construction ne soient pas conformes à la loi ougandaise sur le contrôle des bâtiments et que des pertes financières soient subies si les autorités venaient à exiger des travaux supplémentaires.

Département de la gestion

Activités d'audit interne

29. Le BSCI a adressé au Département de la gestion 16 recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Mise en place du système intégré de gestion des carburants (2015/124)*

Résultats essentiels des audits

30. *Mise en place du système intégré de gestion des carburants (2015/124).* Le projet de deuxième version du système intégré de gestion des carburants (EFMS-2) n'était pas conforme au cadre de gestion des projets informatiques de l'ONU. Aucun descriptif-argumentaire général propre à confirmer la viabilité du projet n'a été élaboré et explicité pour approbation par le Comité de l'informatique et de la télématique et le Comité d'examen des projets. Aucun comité de coordination et de supervision du projet n'a été constitué, d'où un risque accru que les avantages escomptés du système ne soient pas d'un bon rapport coût-efficacité.

31. Le BSCI a également relevé que : a) la configuration du projet ne comportait pas suffisamment de contrôle concernant l'entrée, le traitement, la production, la sécurité et la disponibilité des données; b) le Département de l'appui aux missions n'avait pas défini les rapports requis concernant le suivi de la consommation, les défauts d'efficacité, les risques de fraude et les écarts systémiques; c) le Département de l'appui aux missions n'avait pas défini les responsabilités afférentes à l'examen, à la détection et à l'analyse de ces écarts; et d) les procédures de gestion de l'accès des utilisateurs aux fichiers et aux bases de données n'avaient pas été suffisamment bien définies dans le projet.

Département des affaires politiques

Activités d'audit interne

32. Le BSCI a adressé au Département des affaires politiques deux recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Division des politiques et de la médiation (2015/160)*

Département des opérations de maintien de la paix

Activités d'audit interne

33. Le BSCI a adressé au Département des opérations de maintien de la paix 15 recommandations d'audit, ainsi que les deux rapports d'audit suivants :

- *Bureau des opérations (2015/136)*
- *Service de l'action antimines (2015/041)*

Activités d'investigation

34. Le BSCI a établi un rapport de clôture concernant un cas de conduite répréhensible non avérée.

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Activités d'audit interne

35. Le BSCI a adressé à la MINUSCA 16 recommandations et les deux rapports d'audit suivants :

- *Préparation aux situations d'urgence (2015/110)*
- *Gestion des rations (2015/150)*

Résultats essentiels des audits

36. *Gestion des rations (2015/150).* Lorsque l'audit a été effectué, la MINUSCA détenait 23 713 rations de combat, soit l'équivalent de deux jours de provisions au lieu des 14 jours réglementaires, d'où le risque de manquer de vivres en cas d'urgence. Cette pénurie découlait du fait que la MINUSCA ne disposait pas d'un transitaire pouvant acheminer 138 000 rations de combat d'un coût total de 2,1 millions de dollars. En conséquence, en février 2015, à cause de cette extrême pénurie de rations, la MINUSCA avait dû acheminer des rations par avion de Valence (Espagne) jusqu'à Bangui, pour un coût de 816 000 dollars (39 % du coût des rations). Ces rations ont été livrées à la Mission en juin 2015 mais la MINUSCA n'avait pas pris les dispositions voulues pour de futures livraisons de rations.

37. L'entreprise fournisseur ne s'était pas défaite de 179 tonnes de produits à base de viande, d'une valeur de 745 246 dollars, qui avaient été refusés par la mission parce qu'ils étaient de mauvaise qualité. Au 30 juin 2015, le fournisseur n'avait toujours pas défini une méthode appropriée d'élimination de quantités importantes de vivres, qu'il conservait donc dans des containers, créant ainsi le risque que des produits alimentaires de mauvaise qualité soient finalement offerts à la consommation.

38. La MINUSCA ne procédait pas à un travail indépendant de vérification des quantités de vivres importées figurant sur les certificats d'exonération de taxes et de comparaison de ces quantités aux quantités effectives de vivres réceptionnées dans l'entrepôt du fournisseur et livrées par la suite aux contingents. Il y avait là un risque que des rations introduites dans le pays en exonération de taxes soient utilisées à des fins autres que l'approvisionnement de la mission.

Activités d'investigation

39. Le BSCI a publié à propos de la MINUSCA les deux rapports suivants concernant les contingents :

- *Détention illégale, torture et traitements inhumains par des soldats de la paix (0042/15)*
- *Atteintes sexuelles commises par un soldat de la paix (0209/15)*

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Activités d'audit interne

40. Le BSCI a adressé à la MINUSMA 33 recommandations et les cinq rapports d'audit suivants :

- *Recrutement d'agents et de vacataires sur le plan national (2015/019)*
- *Appui administratif fourni par l'ONUCI (2015/054)*
- *Utilisation des directives relatives à la mise en service d'Umoja (2015/131)*
- *Opérations aériennes (2015/148)*

Résultats essentiels des audits

41. *Gestion des carburants (2015/055)*. La MINUSMA ne s'est pas dotée d'un système d'assurance de la qualité et de dissuasion de la fraude et, de ce fait, ne pouvait pas analyser la quantité de carburant utilisée afin de détecter les cas de consommation trop élevée et de discordance. Une analyse par le BSCI de l'approvisionnement en carburant a permis de constater que : a) 36 véhicules sur 107 avaient une consommation de carburant supérieure à la norme; et b) les quantités de carburant facturées et les quantités reçues ne concordaient pas.

42. La MINUSMA n'a pas surveillé convenablement le carburant livré par le fournisseur à des tiers afin de garantir le recouvrement des coûts correspondants. De ce fait, la MINUSMA n'a pas été remboursée du coût, estimé à 4,5 millions de dollars au 31 janvier 2015, du carburant fourni à ces entités depuis la création de la mission.

43. *Recrutement d'agents et de vacataires sur le plan national (2015/019)*. La MINUSMA : a) n'a pas affiché les postes vacants pendant le nombre minimum de jours requis; b) n'a pas procédé à une présélection appropriée des candidats pour s'assurer qu'ils répondaient aux conditions minimales requises; c) n'a pas toujours constitué des groupes chargés de procéder aux entretiens; et d) n'a pas toujours consigné comme il se doit les décisions de sélection.

44. *Appui administratif fourni à la MINUSMA par l'ONUCI (2015/054)*. L'ONUCI ne s'est pas accordée avec la MINUSMA sur les délais de traitement des factures, des demandes de remboursement de frais de voyage, des primes d'affectation et des traitements ou sur l'apurement des comptes créditeurs et débiteurs. Des retards étaient en partie imputables à la mise en service d'Umoja ainsi qu'à l'absence de mécanisme de gestion et d'établissement de rapports sur les résultats pour s'assurer que les services rendus à la MINUSMA l'ont été de manière satisfaisante.

45. *Opérations aériennes (2015/148)*. En raison d'un taux élevé de vacance de postes au Groupe de l'assurance de la qualité et de la normalisation, la MINUSMA ne s'était pas dotée d'un programme d'assurance de la qualité en matière d'aviation. Fin décembre 2014, seuls deux des cinq postes vacants au Groupe avaient été pourvus. En août 2015, la MINUSMA avait pourvu tous les postes du Groupe mais n'avait pas encore mis en place un programme d'assurance de la qualité, d'où un risque que les opérations aériennes de la Mission ne soient pas conformes aux normes de l'ONU et des risques accrus sur le plan de la sécurité.

Activités d'investigation

46. Le BSCI a publié à propos de la MINUSMA les quatre rapports suivants concernant les contingents :

- *Conduite répréhensible de soldats de la paix (0114/14)*
- *Conduite répréhensible d'un soldat de la paix (0306/14)*
- *Conduite répréhensible d'un soldat de la paix (0087/15)*
- *Exploitation sexuelle par des soldats de la paix (0163/15)*

47. *Affaire 0163/15*. Le BSCI a appris qu'une Malienne avait proposé à 10 soldats de la paix des faveurs sexuelles rémunérées. L'affaire a été signalée au pays fournisseur du contingent concerné qui, en 2015, a informé l'Organisation qu'il avait nommé un enquêteur national chargé de procéder à des investigations sur les faits répréhensibles signalés. Toutefois, à ce jour, le pays en question n'a toujours pas informé l'ONU des résultats de ces investigations comme il était tenu de le faire.

48. Le BSCI a également publié un rapport de clôture sur un cas de conduite répréhensible non avérée (0107/14).

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Activités d'audit interne

49. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH 36 recommandations et les sept rapports d'audit suivants :

- *Programme de réduction des violences intercommunautaires (2015/052)*
- *Gestion des déchets (2015/068)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/075)*
- *Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des cellules et unités de la Police nationale haïtienne spécialisées dans la lutte contre la criminalité à caractère sexuel (2015/085)*
- *Travaux de génie (2015/132)*
- *Services de sécurité privés (2015/139)*
- *Mise en service du système Umoja à la MINUSTAH (2015/074)*

Résultats essentiels des audits

50. *Mise en service du système Umoja à la MINUSTAH (2015/074)*. Un retard a été enregistré dans la mise en service d'un certain nombre de fonctions essentielles du système Umoja Extension I à la MINUSTAH. Il s'agit notamment : a) de la production automatique de lettres de nomination de membres du personnel; b) des notifications administratives automatisées destinées aux membres du personnel; et c) des prorogations de contrat groupées. La MINUSTAH était en train de procéder manuellement au renouvellement des contrats de 88 membres du personnel international et de 300 agents locaux et s'attendait à devoir traiter 1 700 renouvellements de contrat en juin 2015. Le traitement manuel d'un aussi grand nombre d'opérations provoquerait un retard important.

51. En mars 2014, le Bureau d'Umoja a publié une matrice-répertoire de séparation des tâches et d'assignation des rôles aux utilisateurs pour Umoja Foundation. Plusieurs discordances ont été constatées dans les autorisations d'accès accordées aux membres du personnel de la MINUSTAH : a) certains rôles indiqués dans la matrice n'existaient pas dans Umoja; b) certains rôles assignés aux utilisateurs dans la matrice n'étaient associés à aucun utilisateur dans Umoja; et c) des rôles ont été assignés aux utilisateurs dans Umoja mais n'étaient pas référencés dans la matrice. Cette situation aboutissait à un affaiblissement tant des contrôles d'accès que de la séparation des tâches.

Activités d'investigation

52. Le BSCI a publié les cinq rapports suivants concernant la MINUSTAH :

Contingents :

- *Usage excessif de la force par un soldat de la paix (0153/14)*

Investigation :

- *Représailles d'un membre du personnel (0286/14)*
- *Extorsion et dissimulation de condamnations pénales mettant en cause un membre du personnel (0199/13)*
- *Extorsion mettant en cause un membre du personnel (0011/14)*
- *Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause un membre d'une unité de police constituée (0041/13)*

53. *Affaire 0286/14*. Le BSCI a reçu par l'entremise du Bureau de la déontologie de l'ONU une plainte en représailles formulée par un membre du personnel de la MINUSTAH mettant en cause son supérieur hiérarchique. Le BSCI a enquêté sur cette affaire et, ayant conclu que les éléments constitutifs de représailles étaient réunis, a soumis son rapport au Bureau de la déontologie. Celui-ci a signalé qu'à l'issue de l'examen du rapport d'enquête du BSCI, il a estimé qu'il y avait eu représailles en l'espèce et a transmis le dossier au Bureau de la gestion des ressources humaines afin que des mesures disciplinaires soient éventuellement prises.

54. *Affaire 0199/13*. Le BSCI a appris qu'un membre du personnel recruté sur le plan national avait sollicité des pots-de-vin et d'autres faveurs auprès de ressortissants haïtiens en échange d'un emploi à l'Organisation. Il était en outre

indiqué que ce membre du personnel s'était abstenu de divulguer une condamnation pénale pour trafic de drogue. Le BSCI a procédé à une enquête sur cette affaire et a publié un rapport corroborant les faits répréhensibles signalés. Des mesures disciplinaires ont été prises à l'encontre de ce membre du personnel, qui ont conduit à son licenciement. Le Département de l'appui aux missions a transmis le dossier au Bureau des affaires juridiques en vue d'un éventuel renvoi devant les autorités policières et judiciaires haïtiennes.

55. Le BSCI a en outre publié quatre rapports de clôture concernant des cas de conduite répréhensible non avérée (0455/14, 0020/15, 0019/15 et 0219/14).

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Activités d'audit interne

56. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 44 recommandations et les 11 rapports d'audit suivants :

- *Projets à effet rapide (2015/034)*
- *Achats et gestion des contrats de services (2015/060)*
- *Gestion des installations (2015/061)*
- *Services médicaux (2015/066)*
- *Gestion du contrat d'approvisionnement en rations (2015/106)*
- *Gestion des déchets (2015/116)*
- *Personnel recruté sur le plan national (2015/120)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/140)*
- *Activités de protection des enfants (2015/177)*
- *Mise en service d'Umoja à la MONUSCO et au Centre de services régional d'Entebbe (2015/087)*
- *Soutien aux victimes de violences et atteintes sexuelles (2015/179)*

Résultats essentiels des audits

57. *Gestion des déchets (2015/116)*. La MONUSCO ne disposait pas d'une infrastructure appropriée de traitement des déchets médicaux par incinération des déchets provenant des installations médicales. Cinq installations brûlaient leurs déchets dans des fosses rudimentaires et les neuf autres jetaient leurs déchets avec le reste des ordures qu'une entreprise se chargeait de jeter dans des décharges communautaires, créant ainsi un surcroît de risques sanitaires pour la population locale.

58. La MONUSCO a installé neuf laboratoires et procédé tous les mois à des tests visant à déterminer l'efficacité des installations de traitement des eaux usées. Toutefois, la MONUSCO ne procédait pas à tous les tests de qualité des eaux traitées exigés par le Département de l'appui aux missions avant d'évacuer ces eaux dans les fosses à infiltration ou de les utiliser à des fins d'irrigation. Cette situation s'explique par le fait que la MONUSCO a tardé à acquérir le matériel nécessaire

pour procéder aux tests et n'avait pas fixé de procédure concernant leur fréquence. L'utilisation de ces eaux insuffisamment traitées à des fins d'irrigation ou leur évacuation dans l'environnement local constituaient un facteur de risque pour la santé et l'environnement.

59. Une entreprise chargée de l'élimination des déchets avait déchargé à tort des déchets solides au bord d'une rivière, augmentant ainsi le risque de contamination de l'eau utilisée par la population locale. Cette situation s'explique par le fait que la MONUSCO ne se penchait pas sur la question des sites et des pratiques des entreprises qu'elle chargeait de l'élimination des déchets.

60. *Mise en service d'Umoja à la MONUSCO et au Centre de services régional d'Entebbe (2015/087)*. Des doublons ont été constatés dans les fichiers Umoja des entreprises partenaires, aussi bien pour la MONUSCO que pour le Centre de services régional. Certains fichiers Umoja contenaient aussi des données similaires à celles figurant sur diverses listes de fournisseurs sanctionnés ou suspendus, exposant ainsi l'Organisation à des risques de non-conformité aux listes applicables et à des risques d'atteinte à sa réputation.

61. Il y avait des cas de mauvaise assignation des rôles concernant l'accès utilisateur de membres du personnel de la MONUSCO et d'autres membres du personnel avaient conservé des rôles associés à leur précédent lieu d'affectation. Au Centre de services régional, il n'y avait aucune coordination entre les différentes unités concernées s'agissant de l'enregistrement des entrées et des sorties, si bien que certains membres du personnel conservaient dans Umoja des rôles et des fonctions associés à leur précédent lieu d'affectation. Certains utilisateurs d'Umoja n'avaient pas procédé à un renouvellement en bonne et due forme des délégations de pouvoirs leur permettant d'exercer leurs attributions fonctionnelles. La mauvaise assignation des rôles dans Umoja ne pouvait que créer des risques d'accès non autorisé et d'irrégularités.

Activités d'investigation

62. Le BSCI a publié les cinq rapports suivants concernant la MONUSCO :

Contingents :

- *Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause des soldats de la paix (0249/14)*
- *Exploitation et atteintes sexuelles mettant en cause un soldat de la paix (0487/11)*
- *Atteintes sexuelles sur mineur mettant en cause un soldat de la paix (0310/14)*

Investigation :

- *Tentative de fraude mettant en cause un membre du personnel (0109/14)*
- *Activités extérieures non autorisées et conflit d'intérêts mettant en cause un membre du personnel (0270/13)*

63. Le BSCI a en outre publié deux rapports de clôture concernant des cas de conduite répréhensible non avérée (0208/14 et 0013/14).

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Activités d'audit interne

64. Le BSCI a adressé une recommandation et le rapport d'audit suivant à la MANUA :

- *Utilisation de consultants et de vacataires (2015/163)*

Activités d'investigation

65. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de conduite répréhensible non avérée à la MANUA (0345/14).

Mission d'assistance des Nations unies en Iraq

Activités d'audit interne

66. Le BSCI a adressé 14 recommandations et les deux rapports d'audit suivants à la MANUI :

- *Gestion du parc de véhicules (2015/088)*
- *Sûreté et sécurité (2015/176)*

Activités d'investigation

67. Le BSCI a publié à propos de la MANUI un rapport concernant les contingents :

- *Agression d'un membre du personnel par un soldat de la paix (0380/14)*

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Activités d'audit interne

68. Le BSCI a adressé à la MINUAD 37 recommandations et les 12 rapports d'audit suivants :

- *Programmes de protection des enfants (2015/042)*
- *Programme consultatif sur les questions de genre (2015/045)*
- *Gestion des installations dans les grands camps (2015/046)*
- *Patrouilles assurées par les contingents (2015/053)*
- *Gestion des déchets (2015/065)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/109)*
- *Achat de biens et de services sur le plan local (2015/135)*
- *Fichiers de congé et de présence (2015/152)*
- *Utilisation de consultants et de vacataires (2015/153)*
- *Travaux de génie militaire (2015/154)*
- *Centre intégré de formation de la mission (2015/158)*
- *Programme d'aide humanitaire (2015/161)*

Résultats essentiels des audits

69. *Gestion des installations dans les grands camps (2015/046)*. La MINUAD n'avait pas établi des procédures suffisantes pour lui permettre de recouvrer auprès des fonctionnaires, des vacataires et d'autres entités des Nations Unies le coût des logements de fonction. En conséquence, fin octobre 2014, la MINUAD n'avait pas recouvré un montant de 1,2 million de dollars d'arriérés de loyer dus par des membres du personnel et des tiers.

70. *Patrouilles assurées par les contingents (2015/053)*. La MINUAD ne disposait ni de pièces justificatives appropriées ni d'un système de calcul du nombre de jours de patrouille motorisée ou à pied effectués par les soldats. En conséquence, la MINUAD calculait et déclarait dans ses rapports sur l'exécution du budget un nombre de jours de patrouille arbitrairement fixé à 72 soldats par patrouille, une patrouille par jour dans chacun des 34 sites 365 jours par an. En l'absence d'un système de suivi du nombre de jours de patrouille, la MINUAD n'était pas en mesure de suivre et de démontrer la réalisation des indicateurs inscrits dans son budget.

71. *Gestion des déchets (2015/065)*. La MINUAD ne procédait pas à un traitement convenable de ses eaux usées avant de les évacuer sur des terrains à ciel ouvert ou des terres agricoles et dans des fosses non couvertes. Cette situation s'expliquait par le fait qu'un certain nombre d'installations de traitement des eaux usées étaient hors service faute d'entretien préventif et de réparation en temps voulu. La MINUAD n'analysait pas non plus la qualité des eaux traitées sur 33 de ses 35 sites et ne prenait pas en temps voulu des mesures correctives lorsque les eaux traitées ne répondaient pas aux normes de qualité en vigueur. Cette situation créait des risques sanitaires et environnementaux.

72. La MINUAD a jeté des déchets solides sur des terrains à ciel ouvert qui n'avaient pas été clôturés pour en interdire l'accès aux membres des communautés locales et aux animaux. Cette situation résultait du fait que la MINUAD n'avait pas pu obtenir du Gouvernement des sites pouvant être aménagés en décharges contrôlées. En outre, dans quatre installations médicales, la MINUAD stockait des déchets médicaux dans des containers non couverts placés dans des zones en accès libre à l'extérieur des dispensaires. Dans des dispensaires réservés aux contingents, les déchets médicaux étaient jetés avec le reste des ordures, d'où un risque sanitaire accru.

73. *Travaux de génie militaire (2015/154)*. La Section du génie n'avait pas planifié comme il se doit les travaux confiés aux militaires. À titre d'exemple, la Section avait : a) confié au Groupe du génie militaire des travaux qui ne figuraient pas dans le plan de travail annuel de la Section; b) n'avait pas fourni aux ingénieurs militaires suffisamment de matériaux pour exécuter certains travaux, tels que l'agrandissement du quartier général du secteur d'El Daien et des bases d'opérations; et c) n'avait pas chargé les ingénieurs militaires d'entreprendre des travaux approuvés tels que la construction de 30 bases d'opérations, 16 ponts et 22 héliports. Faute d'une planification adéquate des travaux, la MINUAD ne pouvait pas faire un usage optimal des ingénieurs militaires et du matériel disponibles. À titre d'exemple, pendant plus de deux ans, la mission n'a pu confier aucun travail de creusement de puits à un groupe parfaitement équipé pour ce faire alors que la mission a remboursé 306 630 dollars pour trois sondes de forage qui n'ont jamais été utilisées.

Activités d'investigation

74. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant la MINUAD

- *Agression physique et abus de pouvoir mettant en cause des soldats de la paix (0037/14)*

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Activités d'audit interne

75. Le BSCI a adressé à la FNUOD neuf recommandations et les deux rapports d'audit suivants :

- *Indemnités et avantages du personnel (2015/029)*
- *Sûreté et sécurité (2015/144)*

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Activités d'audit interne

76. Le BSCI a adressé à la FINUL 29 recommandations et les six rapports d'audit suivants :

- *Paiement des fournisseurs (2015/036)*
- *Gestion du parc de véhicules (2015/043)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/056)*
- *Services d'appui du génie (2015/082)*
- *Activités relatives aux affaires civiles (2015/138)*
- *Gestion des déchets (2015/181)*

Activités d'investigation

77. Le BSCI a publié les deux rapports suivants concernant la FINUL :

Contingents :

- *Conduite répréhensible mettant en cause un soldat de la paix (0194/14)*

Investigation :

- *Utilisation irrégulière d'un véhicule officiel par un membre du personnel (0062/14)*

78. *Affaires 0062/14*. Il a été signalé au BSCI qu'un membre du personnel de la FINUL avait utilisé un véhicule de l'ONU à des fins personnelles, à savoir pour effectuer le trajet quotidien entre Beyrouth et Naqoura, mais en déclarant qu'il s'agissait de déplacements officiels en vue de se rendre à des réunions officielles. Le BSCI a enquêté sur les faits et publié un rapport à ce sujet, et l'affaire est actuellement en attente de décision du Bureau de la gestion des ressources humaines quant à d'éventuelles mesures disciplinaires.

79. Le BSCI a en outre publié trois rapports de clôture concernant des cas de conduite répréhensible non avérée (0592/13, 0262/14, 0436/14).

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Activités d'audit interne

80. Le BSCI a adressé à la FISNUA 13 recommandations et les quatre rapports d'audit suivants :

- *Gestion des installations (2015/025)*
- *Sûreté et sécurité (2015/032)*
- *Achats sur le plan local (2015/113)*
- *Matériel appartenant aux contingents (2015/151)*

Résultats essentiels des audits

81. *Gestion des installations (2015/025)*. La FISNUA n'avait ni élaboré ni appliqué des procédures opérationnelles standard délimitant clairement les rôles et les responsabilités en matière de supervision des travaux du génie. De ce fait, la FISNUA ne pouvait assurer de manière efficace et rentable l'entretien et la gestion de ces installations et infrastructures, et son personnel a donc continué de vivre dans des locaux en mauvais état. À titre d'exemple : a) les toits n'étaient pas étanches et les planchers étaient défoncés dans les logements; b) les câbles électriques étaient à nu et l'eau stagnait dans les locaux destinés aux ablutions; et c) le camp de la FISNUA était infesté d'insectes et de reptiles faute de travaux suffisants de lutte phytosanitaire et de fumigation.

Activités d'investigation

82. Le BSCI a publié un rapport d'investigation concernant la FISNUA :

- *Rapport d'investigation sur des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause un membre du personnel précédemment détaché auprès de la FISNUA (0377/12)*

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Activités d'investigation

83. Le BSCI a publié un rapport d'investigation concernant la MINUK :

- *Conduite répréhensible mettant en cause un membre du personnel (0083/14)*

84. *Affaire 0083/14*. Le BSCI a établi qu'un membre du personnel au volant d'un véhicule de l'ONU avait été impliqué dans un accident avec le conducteur d'un véhicule civil et qu'il a alors verbalement et physiquement agressé ce conducteur avant de quitter les lieux de l'accident. Ce membre du personnel s'est également abstenu d'informer en temps voulu la MINUK de cet incident. Le Département de l'appui aux missions a transmis le dossier au Bureau de la gestion des ressources humaines, où l'affaire est actuellement en attente de décision quant à la suite à lui donner.

Mission des Nations unies au Libéria

Activités d'audit interne

85. Le BSCI a adressé 12 recommandations et les deux rapports d'audit suivants à la MINUL :

- *Recrutement du personnel sur le plan local (2015/096)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/157)*

Activités d'investigation

86. Le BSCI a publié les 10 rapports suivants concernant la MINUL :

Contingents :

- *Possession de matériel de prospection aurifère par des soldats de la paix (0123/13)*
- *Fraternisation indue de soldats de la paix avec des femmes locales (0498/13)*
- *Atteintes sexuelles mettant en cause un soldat de la paix (0425/14)*

Investigation :

- *Agression physique mettant en cause un membre d'une unité de police constituée (0088/14)*
- *Plainte d'un membre du personnel pour comportement entaché de mauvaise foi (0261/14)*
- *Plainte d'un membre du personnel pour comportement entaché de mauvaise foi (0055/15)*
- *Plainte d'un membre du personnel pour comportement entaché de mauvaise foi (0056/15)*
- *Tentative de fraude à l'assurance maladie mettant en cause un membre du personnel (0111/14)*
- *Violation du Règlement financier et des règles de gestion financière par membre du personnel (0522/13)*
- *Comportement indigne d'un agent de la Police des Nations Unies (0275/15)*

87. *Affaires 0261/14, 0055/15 et 0056/15*. Ayant enquêté sur des plaintes formulées par des membres du personnel qui affirmaient avoir été agressés par des membres de l'unité de police constituée lors d'un arrêt de travail non annoncé organisé par des membres de l'association du personnel recruté sur le plan national dans la base logistique de la MINUL à Monrovia, le BSCI a interrogé les plaignants dont l'action pouvait être constitutive d'un dépôt de plainte en comportement entaché de mauvaise foi contre des membres de l'unité de police constituée. Sur la base des rapports d'enquête du BSCI, le Département de l'appui aux missions a transmis le dossier d'un membre du personnel au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de mesures disciplinaires; ce membre du personnel a toutefois démissionné avant qu'une procédure soit engagée (0261/14). S'agissant des deux autres membres du personnel, l'un a quitté l'Organisation pour cause de départ à la retraite (0056/15) et le BSCI attend la réponse du Département de

l'appui aux missions à propos des constatations de l'enquête concernant le deuxième.

88. *Affaire 0111/14*. Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un membre du personnel aurait soumis des demandes de remboursement de frais médicaux apparemment frauduleuses pour un montant de 29 365 dollars. Ce membre du personnel a reconnu la tentative de fraude à l'assurance maladie en utilisant des reçus de paiement de traitements médicaux antérieurs ou des reçus fabriqués de toutes pièces. À l'issue d'une procédure disciplinaire, ce membre du personnel a dû quitter l'Organisation.

89. *Affaire 275/15*. Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un agent de la Police des Nations Unies aurait affiché sur le site Web d'un média social des contenus grossiers, inconvenants et susceptibles de nuire à la réputation de l'Organisation. Le BSCI a corroboré l'information en question, transmis ses conclusions au Département de l'appui aux missions et attend la réaction de ce dernier.

90. Le BSCI a en outre publié un rapport de clôture concernant un cas de conduite répréhensible non avérée (0592/13).

Mission des Nations Unies dans le Soudan du Sud

Activités d'audit interne

91. Le BSCI a adressé à la MINUSS 52 recommandations et les neuf rapports d'audit suivants :

- *Opération d'entreposage (2015/006)*
- *Gestion du parc de véhicules (2015/064)*
- *Recrutement de membres du personnel et de vacataires sur le plan national (2015/091)*
- *Gestion des travaux de génie (2015/123)*
- *Utilisation des directives relatives à la mise en service d'Umoja (2015/125)*
- *Achats sur le plan local (2015/133)*
- *Matériel appartenant aux contingents (2015/167)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/126)*
- *Utilisation de consultants et de vacataires recrutés sur le plan international (2015/180)*

Résultats essentiels des audits

92. *Opérations d'entreposage (2015/006)*. Les unités à comptabilité autonome n'ont pas enquêté sur 60 articles manquants d'une valeur totale de 3,5 millions de dollars afin de désigner les responsables et d'éviter que cela ne se reproduise. Le BSCI a en outre analysé l'état des stocks au 31 juillet 2014 et identifié 100 articles non durables, d'une valeur totale de 2,4 millions de dollars, et 3 176 articles durables, d'une valeur totale de 20,4 millions de dollars, qui n'étaient pas sortis des stocks depuis plus d'un an. De ce fait, un espace d'entreposage précieux était occupé par des articles qui étaient probablement devenus obsolètes ou inutiles.

93. *Recrutement de membres du personnel et de vacataires sur le plan national (2015/091)*. La MINUSS ne tenait pas une comptabilité suffisamment précise en ce qui concerne le recrutement de membres du personnel et de vacataires sur le plan national. À titre d'exemple, un examen de 194 dossiers de recrutement sur le plan national a permis de constater l'absence d'un ou plusieurs documents importants tels que les avis de vacance de poste, les bilans des procédures de présélection, les notices personnelles des candidats et les comptes rendus des entretiens et des évaluations comparatives. L'examen a également révélé l'absence de dossier de recrutement pour 116 des 200 vacataires examinés.

94. *Gestion des travaux de génie (2015/123)*. La MINUSS ne disposait pas d'un système adéquat de suivi des travaux de génie et des dépenses connexes. Elle n'était donc pas en mesure de suivre et contrôler efficacement ces travaux, ni de déterminer leur date appropriée d'achèvement et leur coût effectif. La MINUSS ne disposait pas non plus de documents importants relatifs à 16 projets d'un coût total de 64 millions de dollars, notamment les états mensuels d'avancement des travaux, les rapports d'inspection, les procès-verbaux des réunions de direction des travaux et les devis quantitatifs.

95. La Section du génie ne disposait pas d'un effectif suffisant pour suivre l'évolution des travaux de génie et établir les rapports correspondants. Elle souffrait d'un taux de vacance de postes de 25 % au cours des exercices 2013/14 et 2014/15 et, au 31 janvier 2015, 41 des 300 postes autorisés pour la Section étaient vacants depuis juillet 2011. De ce fait : a) la Mission était dans l'impossibilité d'achever les travaux de toiture de 170 logements du personnel et avait dû sous-traiter ces travaux, ce qui lui a coûté 425 000 dollars; et b) la construction d'entrepôts, de bases d'appui de comté, de logements pour les contingents et de route a été retardée.

Activités d'investigation

96. Le BSCI a publié trois rapports de clôture relatifs à des cas de conduite répréhensible non avérée concernant la MINUSS ou l'ex-Mission des Nations Unies au Soudan (0158/14, 0353/14 et 0449/13).

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan

Activités d'audit interne

97. Le BSCI a adressé à l'UNMOGIP six recommandations et le rapport d'audit suivant :

- *Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (2015/155)*

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Activités d'audit interne

98. Le BSCI a adressé à l'ONUCI 33 recommandations et les sept rapports d'audit suivants :

- *Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (2015/005)*
- *Perfectionnement et formation du personnel (2015/026)*
- *Programme de réforme du secteur de la sécurité (2015/063)*

- *Utilisation des directives relatives à la mise en service d'Umoja (2015/070)*
- *Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile des membres du personnel (2015/072)*
- *Gestion des déchets (2015/107)*
- *Fonction de déontologie et de discipline (2015/127)*

Résultats essentiels des audits

99. *Programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (2015/005)*. En mai 2013, l'ONUCI et l'Institution nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ont constitué une équipe conjointe de vérification chargée de s'assurer que seuls les ex-combattants répondant aux critères requis sont enregistrés pour le programme. Or, en décembre 2013, l'Institution nationale avait enregistré 8 000 participants qui n'avaient pas fait l'objet d'une vérification conjointe avec l'ONUCI. Celle-ci payait donc des lots de réinsertion à des ex-combattants enregistrés sans vérification indépendante du respect des critères convenus.

100. *Gestion des déchets (2015/107)*. L'ONUCI ne consacrait pas suffisamment de ressources à la supervision de ses activités d'élimination des eaux usées et à celles de ses sous-traitants. En conséquence, des eaux usées non traitées étaient déversées dans des drains et des caniveaux à ciel ouvert, d'où des risques pour la santé et l'environnement.

101. L'ONUCI ne tenait pas de documentation attestant qu'elle inspectait suffisamment et entretenait convenablement ses installations de traitement, conformément au manuel d'exploitation du fabricant. En outre, l'ONUCI ne testait pas toujours la qualité des eaux usées traitées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux paramètres établis avant de les répandre dans l'environnement local.

102. *Fonction de déontologie et de discipline (2015/127)*. L'équipe chargée de la déontologie et la discipline n'a pas examiné les cas de comportement répréhensible mettant en cause la Police des Nations Unies parce que la composante police s'est penchée sur ces allégations. En conséquence, sept des 15 cas signalés directement à la composante police n'ont pas fait l'objet d'investigations. Le risque était que ces allégations de comportement répréhensible ne soient pas examinées comme il se doit et qu'aucune suite ne leur soit donnée, ce qui nuit à la réputation de l'ONU.

Activités d'investigation

103. Le BSCI a adressé les trois rapports d'investigations suivants à l'ONUCI :

- *Non-déclaration d'un conflit d'intérêts par un membre du personnel (0193/15)*
- *Extorsion mettant en cause un membre du personnel (0257/13)*
- *Extorsion mettant en cause un vacataire (0072/14)*

104. *Affaires 0193/15*. Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un membre du personnel aurait omis de divulguer un conflit d'intérêts au cours d'un recrutement pour un poste vacant. Ce membre du personnel, qui faisait partie d'un jury pour les entretiens de recrutement, aurait omis de signaler son statut de conjoint de l'un des candidats et aurait activement favorisé celui-ci pendant le processus de

sélection. Sur la base des conclusions motivées du BSCI, le Département de l'appui aux missions a transmis le dossier au Bureau de la gestion des ressources humaines pour suite disciplinaire à donner. L'affaire en est encore à ce stade.

105. *Affaires 0069/14, 0070/14, 0071/14, 0072/14, 0073/14* et *0074/14*. Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle plusieurs membres du personnel de l'ONUCI auraient organisé un système de pots-de-vin pour l'obtention des contrats consistant pour les membres de ce groupe à demander de l'argent aux personnes souhaitant obtenir un contrat de vacataire. Dans cinq de ces cas, le BSCI a jugé les éléments de preuve insuffisants pour corroborer les allégations en question et en a informé le Département de l'appui aux missions. Pour le sixième cas (0072/14), une note a été consignée dans le dossier du vacataire, qui n'est plus sous contrat avec l'Organisation.

106. Le BSCI a en outre publié sept rapports de clôture concernant des cas de conduite répréhensible non avérée (0069/14, 0070/14, 0071/14, 0073/14, 0074/14, 0231/14 et 0336/14).

Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre

Activités d'investigation

107. Le BSCI a publié à propos de l'UNFICYP un rapport concernant les contingents :

- *Conduite répréhensible de soldats de la paix (0195/14)*

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Activités d'audit interne

108. Le BSCI a adressé à l'UNSCO trois recommandations et le rapport d'audit suivant :

- *Sûreté et sécurité (2015/080)*

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie

Activités d'audit interne

109. Le BSCI a adressé au BANUS 39 recommandations et les sept rapports d'audit suivants :

- *Opérations aériennes (2015/002)*
- *Gestion des entrepôts (2015/027)*
- *Recrutement du personnel sur le plan national (2015/090)*
- *Gestion des contrats (2015/089)*
- *Gestion du parc de véhicules (2015/108)*
- *Gestion des rations (2015/184)*
- *Cession des biens et comité local de contrôle du matériel (2015/183)*

Résultats essentiels des audits

110. *Opérations aériennes (2015/002)*. Le BANUS ne s'est pas constitué une documentation adéquate comportant notamment les demandes de vol spécial, les ordres de mission aérienne, la gestion des risques aéronautiques, les listes de contrôle et les rapports d'après mission, pour soutenir les vols spéciaux organisés. De ce fait, le BANUS n'était pas en mesure de démontrer que les vols spéciaux avaient été approuvés et convenablement missionnés.

111. *Gestion des entrepôts (2015/027)*. Le BANUS ne procédait pas à un examen approprié des stocks au regard des niveaux recommandés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions afin d'identifier les articles peu demandés ou obsolètes et engager la procédure de comptabilisation en pertes. Il ressort de l'analyse des stocks par le BSCI que : a) 442 articles relevant des immobilisations corporelles avaient dépassé leur durée de vie utile; et b) deux unités à comptabilité autonome détenaient en stock 2 457 articles excédentaires d'une valeur d'acquisition totale de 15 millions de dollars.

112. *Gestion des rations (2015/184)*. Le BANUS fournissait des rations à un contingent avec un remboursement de 45 000 dollars par mois environ, sur la base des demandes de remboursement prévues pour les produits alimentaires achetés au plan local. Or, le mémorandum d'accord entre l'ONU et l'Union africaine imposait au BANUS de fournir des rations aux contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) mais sans numéraire, et le Département de l'appui aux missions avait recommandé que toutes les rations destinées à l'AMISOM soient achetées par le sous-traitant afin d'éliminer les risques intrinsèques sur le plan de l'alimentation et de la sûreté.

113. Le BANUS n'avait pas déterminé les bonus et les malus applicables en fonction de la qualité des produits alimentaires, de l'exhaustivité des livraisons et des substitutions aux rations livrées par le fournisseur pour les 25 premiers cycles de consommation. Cette situation aggravait le risque de pertes financières pour l'Organisation, parce que le BANUS avait déjà versé au fournisseur près de 70 millions de dollars. Le fournisseur avait également présenté des demandes de remboursement au titre de tâches exécutées qui n'étaient pas prévues dans le contrat initial et qui devaient être prises en compte dans les bonus ou malus applicables.

114. Le fournisseur n'avait pas prévu d'installation de stockage adéquate pour conserver des réserves stratégiques et opérationnelles et des rations de combat et la capacité de stockage dont il disposait était suffisante pour 12 000 mais pas pour 33 026 membres des contingents. En outre, le fournisseur stockait les rations de combat, d'une valeur totale de 1,8 million de dollars, dans des conteneurs non réfrigérés, accroissant ainsi le risque que leur durée de conservation en rayon diminue ainsi que le risque de pertes financières.

Activités d'investigation

115. Le BSCI a publié les deux rapports d'investigation suivants concernant le BANUS :

- *Faute grave commise par un membre du personnel (0488/12)*
- *Vol de carburant (0379/14)*

116. *Affaire 0488/12*. Le BSCI a enquêté sur une information selon laquelle un membre du personnel aurait reçu d'entreprises extérieures des pots-de-vin en échange du renouvellement de leur contrat. L'investigation a non seulement corroboré les faits répréhensibles signalés mais elle a aussi établi que le membre du personnel en question avait une activité extérieure non autorisée. Sur la base des conclusions motivées du BSCI, l'affaire a été renvoyée devant les autorités nationales et une note a été consignée dans le dossier officiel de l'intéressé, qui ne fait désormais plus partie du personnel, avec une retenue provisoire de ses émoluments en attendant que l'affaire soit réglée.

117. *Affaire 0379/14*. Le BSCI a enquêté sur une information faisant état d'une fraude au carburant et a établi que des membres du contingent, avec la complicité d'employés du fournisseur de l'ONU qui disposait d'un point de distribution de carburant en Somalie, avaient détourné 3 383 082 litres de carburant, d'une valeur totale de 4 706 253,50 dollars. Le BANUS a opéré une retenue de 4 706 253 dollars sur les sommes dues au fournisseur, ce qui correspond aux 3 383 082 litres de carburant détournés. L'affaire est également en attente de nouvelles directives du Bureau des affaires juridiques.

118. Le BSCI a en outre publié un rapport de clôture concernant un cas de conduite répréhensible non avérée (0134/14).

Organismes des Nations Unies chargé de la supervision de la trêve

Activités d'audit interne

119. Le BSCI a adressé à l'ONUST deux recommandations et le rapport d'audit suivant :

- *Sûreté et sécurité (2015/067)*

C. Activités d'évaluation

120. Au cours de la période à l'examen, la Division de l'évaluation a publié quatre rapports, dont trois rapports d'évaluation et un rapport d'examen. Les rapports en question sont disponibles pour examen sur le site Web du BSCI. Les questions objet de ces rapports ont donné lieu à la formulation de recommandations et de plans d'action de gestion spécifiques qui sont mis en avant dans les rapports eux-mêmes.

Évaluation des mesures répressives et correctives mises en œuvre contre l'exploitation et les atteintes sexuelles imputables au personnel des Nations Unies ou au personnel apparenté dans les opérations de maintien de la paix (IED-15-001)

121. L'évaluation des mesures répressives et correctives mises en œuvre contre l'exploitation et les atteintes sexuelles imputables au personnel des Nations Unies ou au personnel apparenté dans les opérations de maintien de la paix relevait une persistance des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en dépit d'une tendance générale à la baisse depuis 2009. Entre 2008 et 2013, les allégations les plus nombreuses mettaient en cause des militaires, encore que les civils représentaient un pourcentage d'allégations sans commune mesure avec leur nombre. Les civils constituaient en effet 18 % du personnel des missions mais étaient visés par 33 % des allégations. La plupart des allégations d'exploitation et

d'atteintes sexuelles visaient quatre missions : MINUSTAH, MONUSCO, MINUL et MINUSS. L'évaluation a permis d'identifier plusieurs facteurs qui influent sur la situation actuelle, à savoir notamment : l'achèvement tardif des enquêtes; la confusion des rôles dans le système de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la répression tardive; et les variations des sanctions qui affaiblissent la volonté de parvenir à la tolérance zéro. L'évaluation a aussi révélé que les mesures correctives d'aide aux victimes étaient très faibles, faute d'un financement spécifique et en raison des lenteurs des processus de répression. Le BSCI a formulé six recommandations consistant à : réviser le mémorandum d'accord conclu avec les États Membres à propos des allégations de conduite répréhensible afin d'accroître l'efficacité de cet instrument; proposer une stratégie globale et financée d'assistance et de soutien aux victimes de l'exploitation et des atteintes sexuelles; analyser les différences en matière de discipline entre les divers contingents en tenue; renforcer les protocoles de suivi auprès des pays qui fournissent des contingents et des policiers; déterminer et faire savoir si les commandants des contingents se sont acquittés de leurs responsabilités de chefs en ce qui concerne la prévention et le règlement du problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles; et clarifier certaines dispositions de la circulaire de 2003 du Secrétaire générale relative à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Évaluation des programmes de la Force de police permanente de la Division de la police (Département des opérations de maintien de la paix) (IED-14-012)

122. L'évaluation des programmes de la Force de police permanente de la Division de la police (Département des opérations de maintien de la paix) a mis en lumière le fait que, depuis sa création en 2006, la Force de police permanente de la Division de la police, une fois déployée, avait apporté une contribution sensible et positive aux activités et aux tâches d'ordre policier des missions. Cela étant dit, elle a souffert d'une sous-utilisation chronique. Son taux moyen de déploiement s'établissait à 33,5 %, contre le taux d'utilisation prévu de 65 % communiqué aux États Membres. À la différence des missions politiques spéciales, les grandes missions de maintien de la paix n'avaient pas suscité une demande qui soit à la hauteur de leur importance. Des facteurs financiers et autres ont freiné la demande d'intervention de la Force de police permanente. Le modèle financier, qui impose à la Force de police de faire financer par les missions sur le terrain ses frais de voyage et indemnités, a constitué une contrainte non négligeable, de même que la courte durée de son déploiement (trois à six mois). Son efficacité a pâti des effets de plusieurs facteurs, notamment : le risque de faire double emploi et le manque de cohésion au sein de la Division de la police; la faible visibilité des résultats qu'elle peut afficher; le soutien insuffisant en matière de partenariats; et les incertitudes quant au lieu où elle devrait s'installer. Le BSCI a formulé une recommandation essentielle et trois recommandations importantes, à savoir : un examen par l'Assemblée générale afin d'accroître l'autorité et la marge de manœuvre du Département des opérations de maintien de la paix pour ce qui est d'introduire des changements dans les spécialités professionnelles de la Force de police permanente; un financement centralisé permettant de soutenir le fonctionnement de la Force; la définition d'un taux de déploiement de la Force par rapport auquel ses résultats pourraient être mesurés; le règlement de la question du lieu où la Force de police permanente devrait être placée.

Examen des cadres logiques qui sous-tendent certains aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (IED-15-007)

123. L'examen des cadres logiques qui sous-tendent certains aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies visait à expliciter le programme et les schémas d'incidence thématiques qui, implicitement ou explicitement, sous-tendent la manière dont l'ONU approche certains aspects de ses opérations de maintien de la paix. L'examen était centré sur le perfectionnement et l'actualisation du schéma global d'incidence du programme élaboré par la Division en 2013, ainsi que sur l'élaboration de schémas d'incidence thématiques pour le sous-programme du Bureau des affaires militaires et la fonction de constitution des forces, qui sera utilisée dans l'évaluation thématique.

Évaluation de la formation des hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (IED-15-010)

124. L'évaluation par le BSCI de l'efficacité de la formation des hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions était plus particulièrement axée sur le cours destiné aux hauts responsables des missions. Les dirigeants des opérations de maintien de la paix appréciaient la formation qui leur avait été dispensée et les participants signalaient la grande utilité de cette formation, s'agissant en particulier du cours destiné aux dirigeants des missions. Les difficultés identifiées portaient notamment sur : la diversité de la formation antérieure de ces dirigeants et les différences d'ampleur de leur expérience de l'ONU; le fait que le cours n'était pas systématiquement proposé aux dirigeants nommés de fraîche date et que tous n'y participaient pas; le fait que 38,2 % des dirigeants pouvant suivre le cours n'achevaient pas en temps voulu la formation obligatoire; et le fait que 28,4 % d'entre eux allaient sur le terrain sans qu'aucune formation à leur intention ne leur ait été dispensée par les Départements. Les réactions de ces dirigeants donnent aussi à penser que la formation ne les avait pas convenablement préparés au règlement de problèmes spécifiques. Tant la conception que la prestation de la formation et des activités connexes contribuaient aux problèmes signalés. Le BSCI a formulé sept recommandations visant à régler les problèmes soulevés et consistant notamment à : concevoir et appliquer une stratégie d'orientation et de formation des hauts responsables en vertu de laquelle aucune personne nouvellement nommée à un poste de haut rang ne serait affectée sur le terrain avant d'avoir achevé un niveau minimum précis de formation; veiller à ce que tous les hauts responsables suivent jusqu'au bout au moins un cours de formation de leur niveau dispensé par les Départements au cours des six premiers mois qui suivent leur nomination; allouer suffisamment de fonds au règlement de la question du financement du cours destiné aux hauts responsables des missions; définir des indicateurs de résultat et des objectifs précis concernant les produits attendus du cours; élaborer des manuels par mission cadrant avec les besoins des hauts dirigeants en matière d'information et de connaissances; et concevoir une formation par mission sur la gestion des crises à l'intention des équipes de directions des missions.